



## GRILLE DE LECTURE ET D'ANALYSE CONCERNANT LE PROJET DE LOI PORTANT SUR UNE Réforme de la Protection de la Jeunesse

Réformée pour la dernière fois en 1992, une année avant la ratification de la Convention internationale des droits de l'enfant par le Grand-Duché du Luxembourg en 1993, la **loi du 10 août relative à la protection de la jeunesse** est sur le point d'être modifiée. Après un premier projet de loi déposé en 2004, l'actuel gouvernement est sur le point de déposer un nouveau projet annoncé dans l'accord de coalition : « *Le Gouvernement procédera à une analyse des politiques menées en matière de protection de la jeunesse. Les conclusions permettront d'améliorer la coopération et la coordination des différents acteurs de la politique familiale et sociale. Les travaux de modification de la loi sur la protection de la jeunesse seront poursuivis en priorité.* » (accord de coalition 3.12.2013)

La présente grille de lecture et d'analyse se base sur les documents suivants :

- **Convention des Droits de l'Enfants, 1989** → notamment les articles 37, 39, 40
  - Observation générale / General comment 10 du Comité des Droits de l'enfant (Genève, 2007) Nations Unies
  - Règles de Beijing, Havana, Riad
  - Guidelines for alternative care (UN-resolution, GA 18.12.2009, A/64/142)
- DIRECTIVE (UE) 2016/800 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 11 mai 2016 relative à la mise en place de **garanties procédurales** en faveur des enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre des procédures pénales<sup>1</sup>
- Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une **justice adaptée aux enfants** » adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 17.11.2010.
- Justice dans les affaires impliquant des enfants en conflit avec la loi. **Loi type sur la justice pour mineurs et commentaires** (ONUDC, 2014)
- Manual for the Measurement of Juvenile Justice (UNICEF/ONUDC, 2006) → 15 Indicators
- QUESTIONS TRANSVERSALES Justice des mineurs - Compilation d'outils d'évaluation de la justice pénale (ONUDC, 2008)
- *Guide de monitoring concernant les droits de l'enfant, tel le projet européen* « **Children's Rights Behind Bars** » (2014-2016).
- Diverses autres recommandations et résolutions européennes et internationales

<sup>1</sup> « (14) La présente directive ne devrait pas s'appliquer à certaines infractions mineures. **Cependant, elle devrait s'appliquer lorsque l'enfant qui est un suspect ou une personne poursuivie est privé de liberté.**[...] (17) La présente directive ne devrait s'appliquer qu'aux procédures pénales. Elle ne devrait pas s'appliquer à d'autres types de procédures, en particulier des procédures qui sont spécialement conçues pour les enfants et qui pourraient aboutir à l'imposition de mesures de protection, de mesures de correction ou de mesures éducatives. »

GRILLE DE LECTURE ET D'ANALYSE  
CONCERNANT LE PROJET DE LOI PORTANT SUR UNE  
Réforme de la Protection de la Jeunesse

---



Questions préliminaires (I)

- Analyse de départ et motifs du législateur ?
  - Pertinence actuelle du débat parlementaire de 2002 ?
  - Etats des lieux et analyse des phénomènes concernés par la loi?
  - Évolution de la délinquance juvénile au Luxembourg
  - Évaluation du dispositif actuel du tribunal de la jeunesse et des mesures ?
  - Effet de déjudiciarisation par la loi AEF/ONE ?
- Objectif du projet de loi
  - Quelles réponses à quels besoins?
  - Quelle justice pour quels mineurs? Quels messages?
  - Quelle image de l'enfant, de l'adolescent ?
    - Personne-acteur qui se développe, acquiert un discernement, devient de plus en plus autonome et responsable
    - **Enfant-objet de protection** versus **enfant-sujet de droits** ?
  - Quelles paradigmes et concepts-clés ont guidé les auteurs du texte ?
  - Quelles différences avec les projets de loi 2004 et amendements en vue de la loi contre la violence domestique (2013) ?
  - Est-ce que le texte est bien lisible, compréhensible, bien structuré et cohérent ?
  - Est-ce que la loi donne des définitions claires et précises concernant les droits, les mesures, les procédures et les outils pour la mise en œuvre de la loi ?

Questions préliminaires (II)

- Prise en considération du dispositif actuel (de l'aide à l'enfance et à la famille) et future (juge aux affaires familiales) ?
- Cohérence avec une politique globale en matière des droits de l'enfant ?
- Langage/messages de la loi et pratiques professionnelles,
  - Perception du mineur et pratique vécue par le mineur?
  - Cohérence, congruence des messages ou messages doubles et contradictoires, double discours ?
- Nécessité d'une juridiction décentralisée (Luxembourg et Diekirch) ou plus-value d'une centralisation ? (cf. Conseil arbitral)

**Questions du point de vue de la pratique et discipline de l'intervention sociale et éducative (travail et pédagogie sociale)**

- Association et prise en considération des professions sociales, éducatives, psycho-sociales ou de santé ?
- Favorisation du travail multiprofessionnel et interdisciplinaire ?
  - Obligation de coopération, partage de l'information, coordination des interventions (case management)
- Valorisation de l'expertise et amélioration/professionnalisation de l'intervention sociale et éducative
  - Recommandations, lignes directrices, standards de qualité
    - pour enquêtes, diagnostics socio-éducatives, expertises criminologiques, psychologiques ou psychiatriques ?
    - pour mise en œuvre des mesures prévues par la loi ?
    - l'évaluation des mesures ?
- Similitudes avec dialogue structuré et évaluation dans d'autres domaines (p.ex. aide à l'enfance, loi sur la jeunesse, violence à domicile)
- Droits des personnes prises en charges par les professionnels ? (principes tels que la participation, le consentement éclairé e.a.)
- Code de déontologique spécifique au domaine PJ/AEF? (cf. Belgique)
- Action préventive
  - Child protection officer / délégué à la bienveillance pour tout établissement public ou privé accueillant des enfants
  - Réseautage en matière de la protection de l'enfance au niveau local, national et transfrontalier ?
  - Prévention de délinquance juvénile

## Questions relatives aux droits fondamentaux et normes internationales

- Prise en considération des références légales internationales ?
  - Recommandation du Comité de Genève, du CPT etc... ?
  - **Modèle de loi sur la Justice des Mineurs (1997-2014)**
  - 1. la nécessité d'un traitement équitable et humain ;
  - 2. principe de **DIVERSION** → la déjudiciarisation par des alternatives
  - 3. la prise en compte de la parole du mineur ;
  - 4. la privation de liberté comme mesure de **dernier ressort** et la plus brève possible ;
  - 5. la privation de liberté, réponse aux seuls cas graves ;
  - 6. exclusion de la peine capitale et du châtement corporel ;
  - 7. le placement : mesure d'exception
  - 8. juridiction spécialisée et indépendante pour mineurs,
    - usant d'une procédure particulière, mais respectueuse de **droits procéduraux + garanties judiciaires** telles:
      - la **présomption d'innocence** avant toute condamnation,
      - pas d'aveu imposé,
      - **publicité des débats** sauf si la vie privée du mineur est menacée,
      - possibilité d'appel,
      - assistance obligatoire d'un **conseil/avocat**,
      - participation du mineur,
      - meilleure application des principes de la **proportionnalité**,
      - respecter la **légalité** des incriminations et des peines
  - 9. objectif de la justice juvénile: **la réinsertion, réintégration, paix sociale**
  - 10. **alternatives à l'exécution des peines** et libération de la mesure dès que possible
  - 11. Restauration / **Réparation à la victime**
  - 12. Âge minimum de la responsabilité pénale
  - + évaluation de l'âge et maturité